

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD
 Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le 29/04/2026  
 ID : 060-216001743-20260429-39DEL\_CM240426-DE
ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

**CONVOCAZION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUJELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

**Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés****Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

**39 EPFLO - Avenant n°2 à la convention de portage foncier****■ Rapport de présentation :****Mohamed ASSAMTI, Adjoint**

Par convention du 18 janvier 2024, l'EPFLO accompagne la Ville dans le portage foncier d'opérations d'intérêt communal en vue d'une action de restructurations d'îlots du projet urbain Gare Cœur d'Agglo, de l'OPAH-RU ou du dispositif Action Cœur de Ville. Compte tenu des nombreux projets en cours, il a été convenu que la convention puisse faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'évolution et de l'avancement des projets. Ainsi, l'avenant n°1 a été adopté en date du 4 mars 2025 pour acter la sortie de l'opération « Le Chic Parisien » pour transfert au bénéfice de Oise Habitat en vue d'un projet de réhabilitation.

A ce stade, l'EPFLO reste engagé notamment sur le portage foncier des ensembles immobiliers dénommés « Rue Jean Jaurès » et « Le Chalet », et sur une veille foncière sur « l'îlot Gambetta ».

Or, les biens portés par l'EPFLO des opérations « Rue Jean Jaurès » et « Le Chalet » ayant été cédés récemment par l'EPFLO à des porteurs de projets, ces deux opérations sont de faits clôturés.

Pour l'opération « llot Gambetta », les discussions pour acquisition des biens ayant reprises avec les propriétaires, l'EPFLO propose de prolonger la veille foncière jusqu'au 31 décembre 2027.

Aussi, au regard de ces évolutions, il vous est proposé de modifier la convention de portage foncier par régularisation de l'avenant n°2 dont le projet est annexé à la présente délibération.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFLO du 4 mars 2026,  
Vu la convention de portage foncier du 18 janvier 2024 conclue entre l'EPFLO  
mars 2025,

Vu le projet ci-annexé d'avenant n°2 à la convention de portage foncier,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention de portage foncier au vu des évolutions,

Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-39DEL\_CM240426-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la clôture des opérations « Rue Jean Jaurès » et « Le Chalet » et la prolongation de la veille foncière de l'opération « Ilot Gambetta » de notre convention de portage foncier.

**Article 2** : d'approuver le projet annexé à la présente délibération d'avenant n°2 à la convention de portage foncier, conclue entre l'EPFLO et la Commune le 18 janvier 2024, portant modification des articles 1, 4 et 5 desdites opérations.

**Article 3** : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de portage foncier conclue entre l'EPFLO et la Commune, ainsi que tous documents y afférents.

CREIL, le **29 AVR. 2026**

Pour extrait certifié conforme,

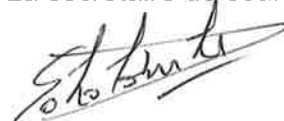
Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI